



RAPPORT POUR L'ASSEMBLEE DE LA FEDERATION EN JUIN 2023

Présidente du Conseil de Surveillance International

En juin 2017 à Belfast, la nouvelle configuration du CSI a été confirmée par l'Assemblée de la Fédération.

J'ai été reconfirmée comme présidente, Viviane le Polain a été confirmée comme vice-présidente, Jacques Jaubert comme trésorier et nous avons été rejoints par 4 nouveaux membres: Andrew Kennedy, Habib Cachecho, Natalia Bordun et Sylvain Brabant.

J'ai toujours eu à cœur d'entendre les points de vue de chacun et de travailler de manière consensuelle. C'est ce que nous avons réussi à faire au cours des six dernières années. Le soutien et la coopération de tous les membres du Conseil de surveillance dans et autour de notre travail m'ont été d'une grande aide.

Le CSI travaille en étroite collaboration avec les responsables internationaux. Nous avons travaillé en bon accord avec Stephan et Stacy. Ils ont tenu le Conseil informé du fonctionnement interne de la Fédération tout au long du mandat. Nous les avons soutenus et nous continuons à le faire.

1. Finances

En vertu de la Constitution, nous sommes chargés de l'intégrité financière des finances de L'AI et de la probité juridique de la Fédération. Notre source de revenus provient des cotisations prélevées et du soutien financier des 4 pays confirmés, des pays intermédiaires ainsi que des fonds collectés dans l'ensemble de la Fédération. Pendant de nombreuses années, nous avons été en déficit. En fait, notre déficit aurait été plus important sans l'aide financière supplémentaire apportée par la France.

L'AI est et reste très reconnaissante à la France pour sa générosité.

J'ai le plaisir de vous informer que nous avons actuellement un budget équilibré. Nous avons gardé un contrôle ferme et revu les finances chaque mois.

Jacques vous donnera plus de détails sur les finances.

2. Le décès de Jean Vanier

Comme tout le monde, nous avons été attristés par la mort de Jean en mai 2019. La mort d'un fondateur a toujours un impact profond et en cela L'Arche a réagi comme tout autre organisation ou mouvement.

3. Les révélations

Les révélations concernant Jean Vanier ont provoqué une immense tristesse, un sentiment de trahison et d'incompréhension. C'était comme une seconde mort.

Malgré ces événements profondément troublants, le travail s'est poursuivi dans chaque communauté, dans chaque pays, pour faire des communautés de L'Arche ce qu'elles sont aujourd'hui. Les communautés de L'Arche sont des lieux où les personnes avec et sans handicap vivent ensemble, où des relations profondes se créent. Ce sont des lieux de sécurité.

Grâce à l'énergie incroyable de Stephan et Stacy, une Politique de protection des personnes approuvée au niveau international a été mise en place. Cette politique est évaluée chaque année.

4. Politique CRM

Nous avons également commencé à élaborer une politique de gestion CRM qui, nous l'espérons, sera bientôt opérationnelle.

5. Évaluation de nos structures

Une étude a été menée sur les pays dits 'intermédiaires'. Une fois de plus, ce travail souligne la nécessité d'une compréhension et d'une évaluation continues de nos structures.

6. La Commission d'Etude a été mise en place

Son rapport a été publié en janvier dernier. Sa lecture a été difficile, suscitant à nouveau des doutes, de la colère, un sentiment de trahison et d'incompréhension.

La réaction de la presse a été équitable, elle a su séparer les actions de Jean Vanier de l'héritage de la Communauté de L'Arche. Encore une fois, nous devons témoigner notre reconnaissance à Stephan et Stacy d'avoir su mener toute cette question de manière stable et sûre. Les effets se feront sentir pendant un temps considérable.

7. Probité juridique

Il est du devoir du CSI de garder un œil vigilant sur les affaires juridiques de la Fédération, ce qui inclut la préparation des contrats pour les Responsables internationaux et la garantie d'un contrôle approprié de toutes les questions juridiques, telles que la propriété intellectuelle, le droit de vote à l'Assemblée de la Fédération, l'Appartenance à la Fédération, l'interprétation et d'éventuelles recommandations portant sur les différentes interprétations de la Constitution. Toutes ces questions ont été étudiées par le CSI.

Ce n'est un secret pour personne que les différentes vues sur la gouvernance ont suscité des désaccords. Nous avons toujours maintenu notre point de vue: la Constitution est claire et les Responsables internationaux détiennent l'autorité, tout en s'appuyant sur l'avis et le conseil de l'Equipe de Direction internationale et du CSI. Il y a eu divergence d'opinion en ce qui concerne l'utilisation de ce pouvoir d'autorité ce qui entravé la possibilité d'agir et de décider de manière consensuelle. La question n'a pas encore été résolue et elle sera une priorité pour le prochain mandat.

8. Nomination de leader international - Mise à jour

Il est clair, après notre réunion à Rome en mars de cette année, que nous n'aurons pas de Responsables internationaux nommés à temps pour une ratification par l'Assemblée de la Fédération. Notre vote portera sur le Mandat, les membres du CSI, la Charte et un plan de transition.

Le Conseil de Surveillance international sera à la tête de la Fédération jusqu'à l'arrivée de nouveaux Responsables internationaux.

Conclusion

Nous avons traversé une période turbulente au cours de ce mandat. Nous avons survécu. Cela a parfois été très difficile. Cependant, nous avons une force intérieure, une croyance en ce que nous faisons et cette croyance transparaît. Cette conviction est notre avenir.

Enfin, je tiens à saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude envers tous : les Responsables internationaux, l'Equipe de Direction internationale, les Délégués et les Représentants internationaux, l'Equipe de Soutien, ainsi que mes nombreux amis dans les conseils d'administration et les communautés de toute la Fédération pour leur travail et leur bienveillance à mon égard au cours de ces dernières années.